



INITIATIVE « PLUS DE PROTECTION POUR LES APPRENTI-E-S »

DÉPARTEMENT DE LA FORMATION ET DES FINANCES (DFFI)

Conférence de presse – 2 juin 2025

Introduction

Crystel Graf, conseillère d'État,
cheffe du Département de la formation et des
finances (DFFI)

Initiative «Plus de protection pour les apprenti-e-s»

Déposée le **7 mars 2023**, l'initiative demande:

1

Des **contrôles réguliers et non annoncés en entreprise** par une commission tripartite composée des syndicats, des associations patronales et de l'État pour garantir le bien-être et les droits des apprenti-e-s ;

2

Une meilleure **formation de base obligatoire pour les apprenti-e-s** sur leurs droits par les partenaires sociaux ;

3

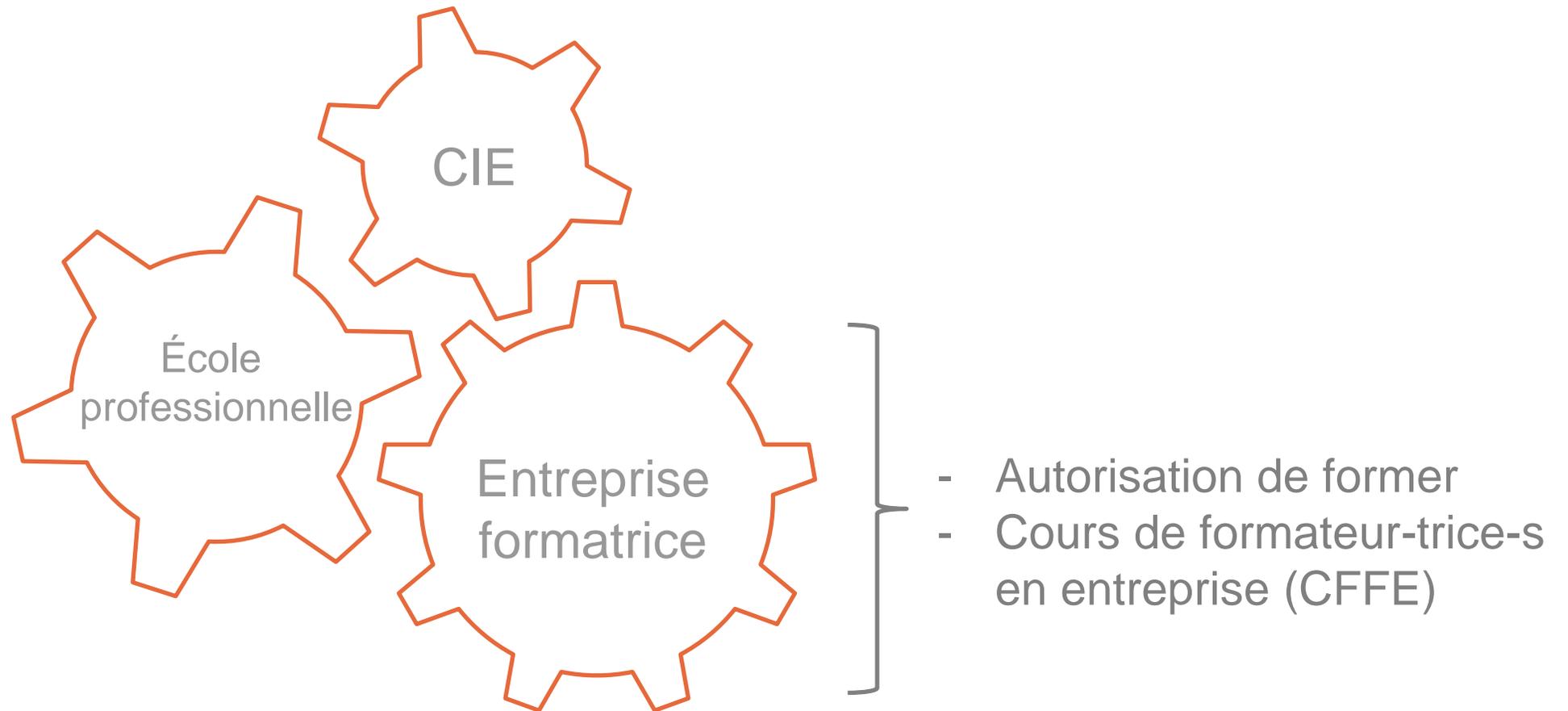
Une **augmentation du nombre de conseiller-ère-s en formation professionnelle (CFP)** ;

4

Une **formation obligatoire pour sensibiliser les formateur-trice-s en entreprise** au harcèlement et aux violences physiques et psychologiques sous supervision de la commission tripartite.

Formation professionnelle initiale: de quoi parle-t-on?

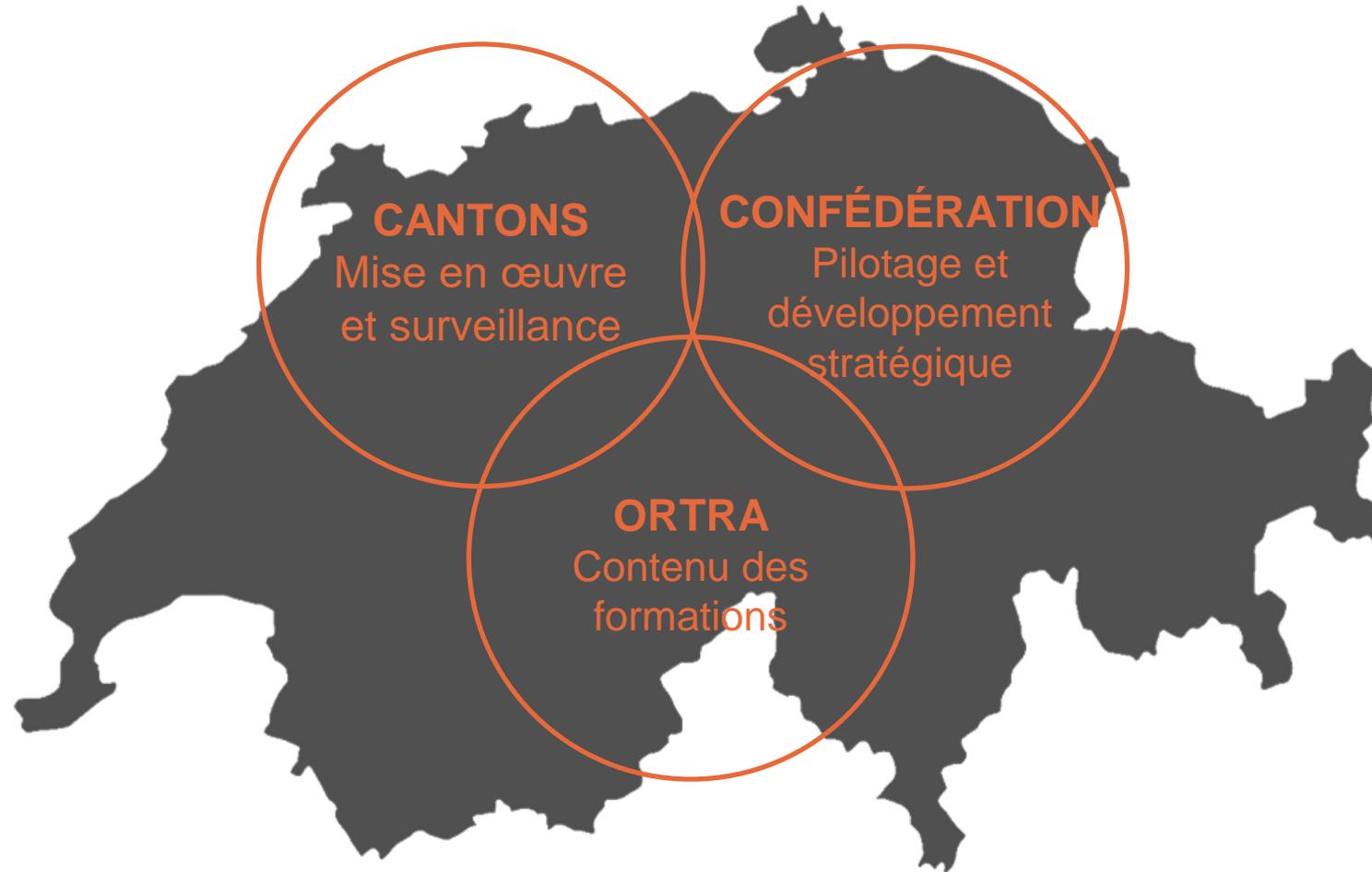
De l'**apprentissage en mode dual** régit par différentes lois fédérales



Contexte de la formation professionnelle initiale et des autorisations de former

Laurence Knoepfler Chevalley,
cheffe du service des formations postobligatoires
et de l'orientation (SFPO)

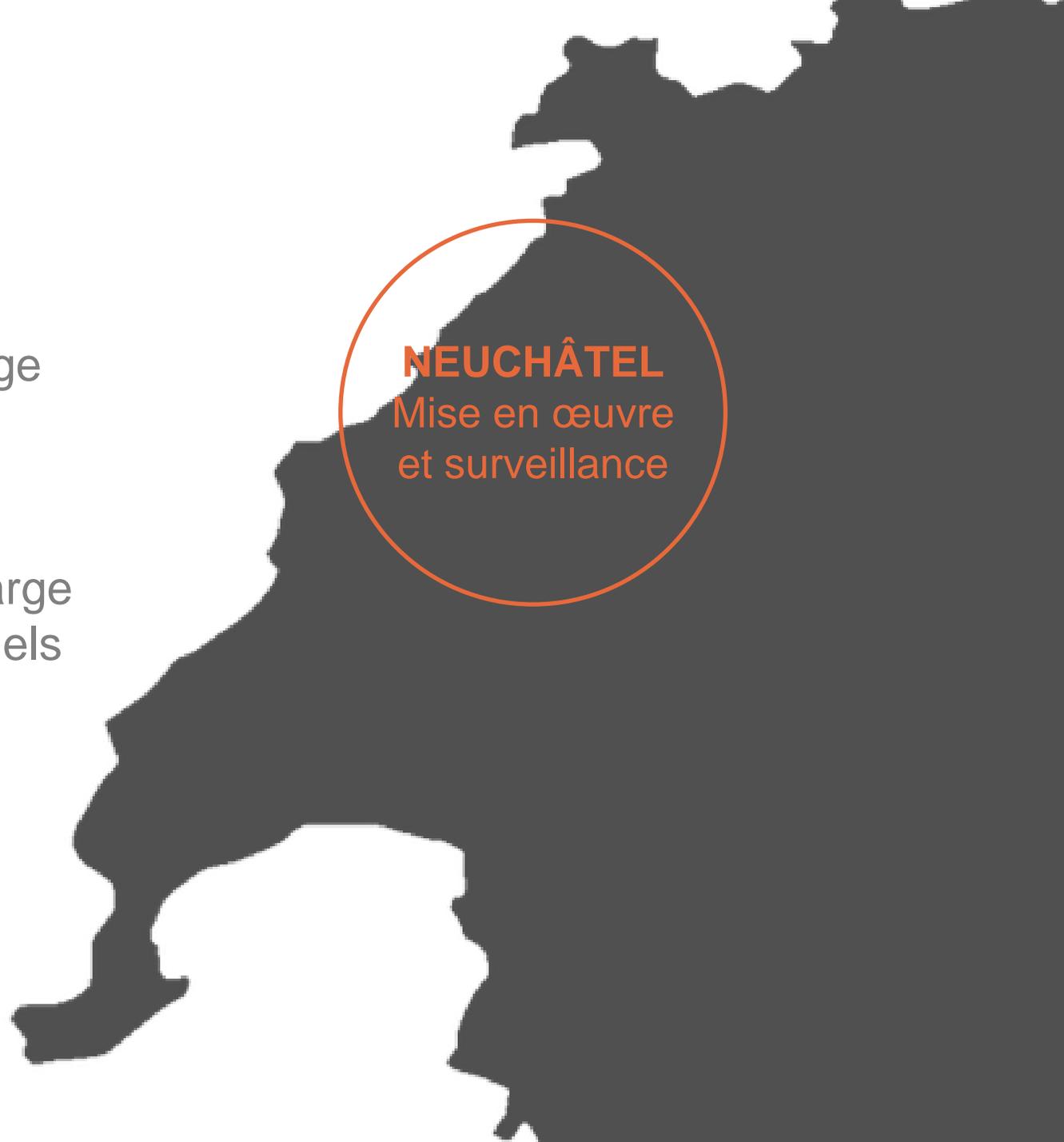
Partenariat



Les conditions-cadres ont une influence sur l'**engagement des entreprises formatrices** et sur le **marché des places d'apprentissage**

Partenariat

- Le SFPO, à travers l'**OFAP**, est en charge de la surveillance de la pratique professionnelle et des CIE
- Le SFPO, à travers le **CPNE**, est en charge de la surveillance des cours professionnels
- **OrTra** et **associations professionnelles** participent au développement de l'apprentissage



Autorisation de former



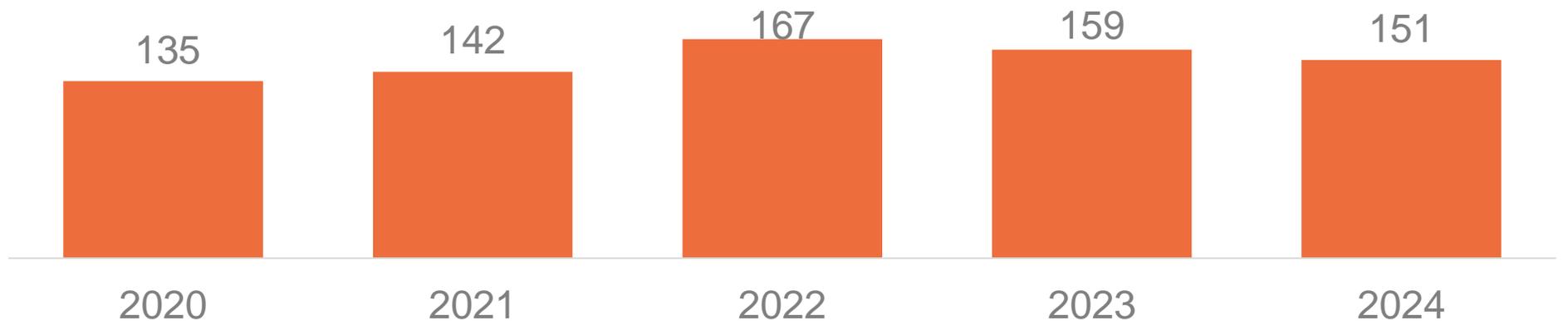
Ordonnance
fédérale de formation

- + Formatrice ou formateur qualifié-e
- + Taux d'encadrement défini
- + Conditions de travail conformes

=



Autorisations de
former délivrées:



L'apprentissage et son système de surveillance

Corinne De Marco,
cheffe de l'office des apprentissages (OFAP)

Formation des formateur-trice-s en entreprise (FEE)

Un cours **obligatoire** de 40 heures délivre les compétences pédagogiques nécessaires au suivi de l'apprenti-e.



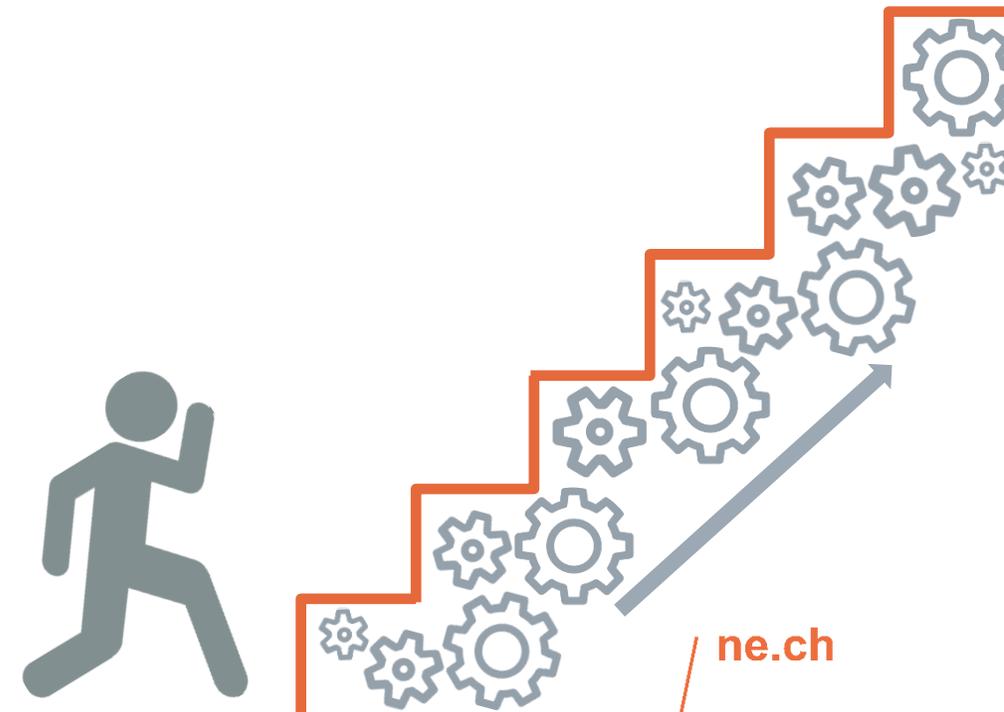
- bases légales, pédagogie professionnelle, contexte des jeunes en formation, prévention des accidents,...

Et aussi:

- **prévention, identification et lutte contre le harcèlement**

Formation continue des FEE

- Offre de formation continue **adaptée**
- Initiatives privées **existantes**
- Promotion **par le canton**
- Responsabilité **individuelle**



Surveillance de la qualité de la pratique professionnelle

Les conseillères et conseillers en formation professionnelle (CFP) accompagnent les apprenti-e-s et les entreprises. Les CFP établissent un **lien de confiance** et privilégient une **approche proactive**.

Les CFP:

Soutien interviennent en cas de difficultés durant la formation

Conseils renseignent sur les aspects de la formation professionnelle

Surveillance veillent au respect du droit et à la qualité de la formation pratique

Surveillance de la qualité de la pratique professionnelle



Les visites sont assurées par les CFP:

Visites de **présentation** → aux apprenti-e-s de 1^{re} année au CPNE

Visites de **prévention** → annoncées aux entreprises

Visites de **sollicitation** → demandées par l'**apprenti-e**, les **parents**, l'**entreprise** ou l'**école**

Droits et obligations liés au contrat d'apprentissage



Apprenti-e-s

Les **FEE** au début de la formation

Les **CFP** avec la validation du contrat et lors de la visite de présentation au CPNE

Le **CPNE** durant les cours de culture générale

Droits et obligations liés au contrat d'apprentissage

Enseignement de **culture générale**

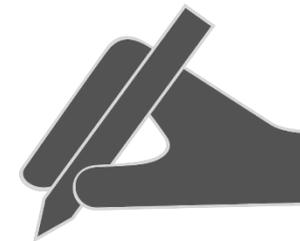
Analyse du
contrat d'apprentissage



Bases légales,
droits et devoirs



Exercices pratiques et
études de cas



Droits et obligations liés au contrat d'apprentissage

	Apprenti-e	Entreprise
Formation	<ul style="list-style-type: none">– Implication– Savoir-être– Persévérance– Tenue du dossier de formation	<ul style="list-style-type: none">– Transmission du savoir-faire– Encadrement– Qualité– Entretien (rapport de formation)
Durée du travail	<ul style="list-style-type: none">– Respect des horaires	<ul style="list-style-type: none">– Respect du cadre légal (CO et LTr)
Salaire	<ul style="list-style-type: none">– Rémunération	<ul style="list-style-type: none">– Versement du salaire (CO)
Cours	<ul style="list-style-type: none">– Participation aux cours professionnels et CIE– Engagement et préparation lors des épreuves	<ul style="list-style-type: none">– Soutien– Participation aux frais pour les CIE
Surveillance de l'apprentissage	<ul style="list-style-type: none">– Accompagnement des CFP	

Le système de surveillance en chiffres

En 2024:

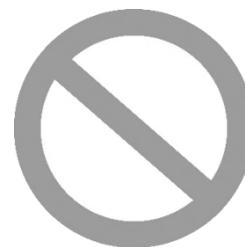


2'285 visites de
prévention et de
sollicitation en
entreprise



1'242 apprenti-e-s du
CPNE ont assisté à une
visite de présentation

Ces 5 dernières années:



1 à 5 autorisations
de former retirées par
année par le SFPO



Tolérance zéro
face au harcèlement

Le réseau de partenaires

Laurence Knoepfler Chevalley,
cheffe du service des formations postobligatoires
et de l'orientation (SFPO)

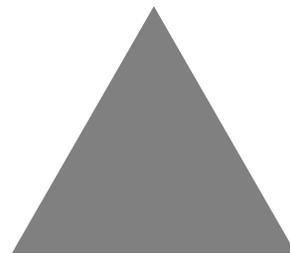
Réseau de partenaires

Le réseau de partenaires apporte le **soutien nécessaire** et le système actuel garantit un **suivi adapté**

Les CFP de l'OFAP avec:

- Coachs de l'OFIJ
- Espace conseil aux élèves du CPNE
- Partenaires étatiques (SPAJ, ORCT, SAVI)
- Restart

4'200 apprenti-e-s

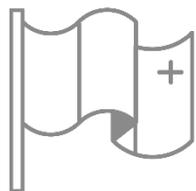


Différents systèmes de surveillance



Politiques cantonales spécifiques pour la surveillance de l'apprentissage

- Responsabilité de l'économie
- Responsabilité de l'État
- Responsabilité partagée



À Neuchâtel, la responsabilité de la surveillance est une **responsabilité du canton** et présente des avantages:

- préserve la neutralité des CFP tant pour les apprenti-e-s que les entreprises
- permet des visites de présentation et de prévention en plus des visites de sollicitation
- assure une qualité uniforme
- permet un traitement global des situations par les CFP et éventuellement le réseau de partenaires

Les quatre demandes de l'initiative: synthèse

Crystel Graf, conseillère d'État,
cheffe du Département de la formation et des
finances (DFFI)

1

Contrôles réguliers et non annoncés en entreprise

Les contrôles inopinés par une commission tripartite en entreprise sont une idée **contre-productive** qui:

- segmenteraient le travail de suivi
- manqueraient d'agilité
- enverraient un signal négatif aux entreprises
- engendreraient des coûts supplémentaires
- fragiliseraient le lien de confiance entre le CFP, l'apprenti-e et l'entreprise

2 Formation de base obligatoire pour les apprenti-e-s

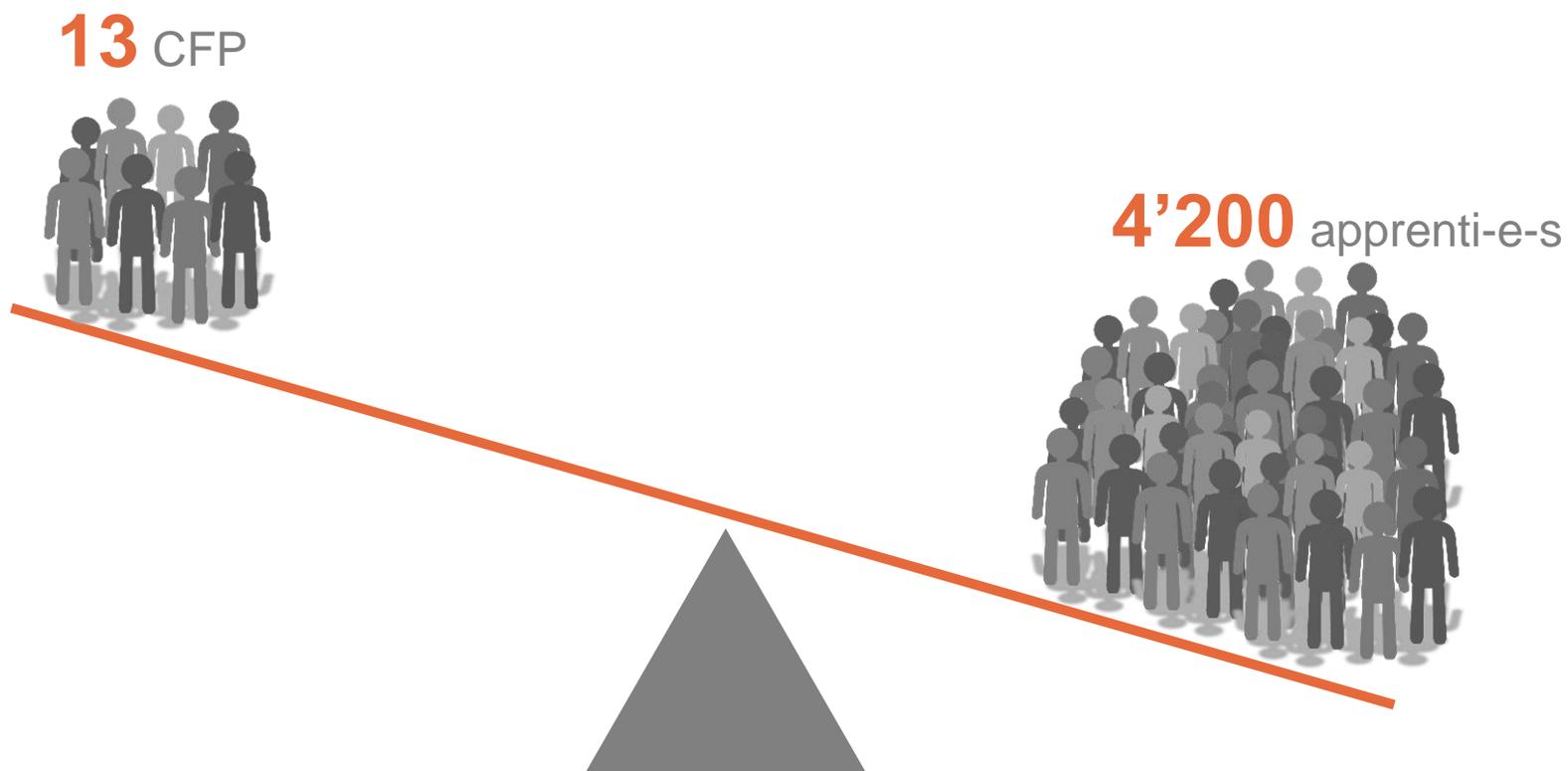
Les droits et obligations liés au contrat d'apprentissage sont déjà transmis par des **sources différentes**:

- Les formatrices et formateurs en entreprise
- Les informations transmises avec le contrat d'apprentissage validé par les CFP
- Les visites de classes au CPNE par les CFP
- L'enseignement de culture générale au CPNE

3

Augmentation du nombre de CFP

Vision des initiant-e-s

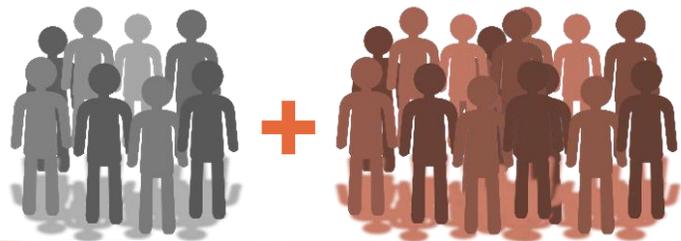


3

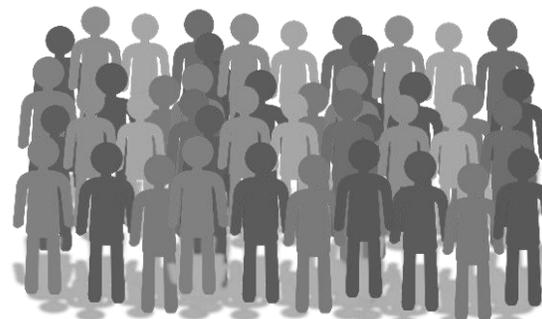
Augmentation du nombre de CFP

Systeme en place

13 CFP et le **réseau de partenaires**



4'200 apprenti-e-s



4

Formation obligatoire pour sensibiliser les FEE

La formation existe déjà et la supervision des cours pour FEE par une commission tripartite **complexifierait le système**, alors que

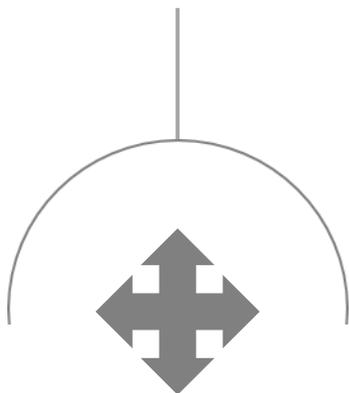
- le programme de cours obligatoire répond déjà à cette demande
- le cours obligatoire répond à un plan d'étude cadre des responsables de la formation professionnelle édité par le SEFRI

Conclusion

Crystel Graf, conseillère d'État,
cheffe du Département de la formation et des
finances (DFFI)

Quatre avantages pour un écosystème dynamique

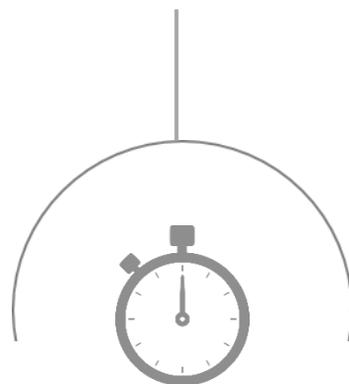
Vision
globale



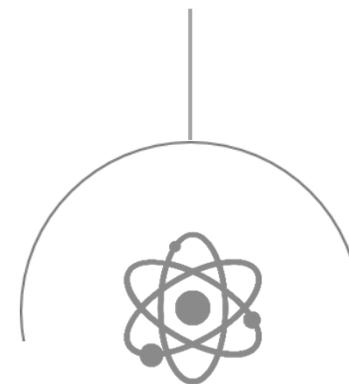
Neutralité et
confidentialité



Réactivité



Réseau de
partenaires



- ▶ permet une surveillance de qualité qui vise la protection des apprenti-e-s ◀
- ▶ encourage l'engagement des entreprises neuchâteloises ◀
- ▶ est favorable à l'intégration des jeunes ◀

En résumé

1 La surveillance est équilibrée entre contrôle et soutien

2 Les apprenti-e-s bénéficient d'information et de formation sur leurs droits et le droit du travail

3 Les CFP sont soutenu-e-s par un large réseau de partenaires intégré au système

4 La formation pour les FEE est pertinente et sensibilise aux questions de harcèlement

Étant donné la qualité du système et les enjeux pour l'écosystème de la formation professionnelle initiale, le Conseil d'État préconise le rejet de l'initiative.

